

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 05/11/2019

Date de la convocation 28/10/2019	L' an 2019, le 5 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire
Date d'affichage 28/10/2019	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 13 Votants : 10	Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : ABIVEN Janig, BEUZIT Agnès, BIRIE-HABAS Cécile, EPIN Annie, MISANDEAU Jeannine, SCHMITT Marie-Agnès, MM : BONNEAU Cédric, HARDOUIN Maurice, LEGRAND Didier, PELTIER Sylvain, ROBERT Eric, VERON Antoine Absent(s) : Mme DEBELLY Laurie Excusé(s) ayant donné procuration : M. ABIVEN Jean-François à M. VERON Antoine Secrétaire : M. ROBERT Eric

VOIRIE	
Réf : 2019/11/113 A la majorité Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 4 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 7/11/2019	<u>SIEML</u> <u>VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPERATIONS DE REPARATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC</u> Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de branchement Télécom a été formulée par un administré pour alimenter un hangar agricole le long de la départementale 93, actuellement non desservie par le réseau téléphonique. Les travaux d'enfouissement situés rue de l'Eglise sont prévus à compter de décembre 2019. Le raccordement Télécom pourrait consister à passer un fourreau sous la route départementale de l'Eglise jusqu'à cet hangar. Compte tenu de l'estimation des travaux effectuée par le Sieml pour un coût de 6555.61 euros Compte tenu que ces travaux n'ont pas à être obligatoirement supportés par la commune en raison d'un raccordement unique et non d'une zone à raccorder (type lotissement) et d'une alimentation inexistante jusque là. Le coût pourrait rester entièrement à la charge du propriétaire. Une solution est à l'étude par le SIEML par un branchement en aérien du fait de la présence d'une armoire Télécom située non loin du bâtiment. Egalement, le débat du Conseil Municipal s'oriente vers le passage de la fibre d'ici à 2022. LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - REFUSE de réaliser les travaux ci-dessus pour le motif que les travaux serviraient à alimenter uniquement une propriété et non pas une zone plus vaste et que cela occasionnerait un précédent
Réf : 2019/11/114 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 7/11/2019	<u>SIEML</u> <u>VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPERATIONS DE REPARATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC</u> LE CONSEIL MUNICIPAL - DECIDE de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante : EP362-19-122 : "Suite dépannage, remplacement de l'horloge de l'armoire C1, Rue de la Mairie" - Montant de la dépense :

	802.89€ Net de taxe - Taux du fonds de concours : 75% - Montant du fond de concours à verser au SIEMML : 602.17€ Net de taxe
REUNION AVEC LES HABITANTS DE LA RUE DU RUAU – LE 30/11/2019 A 10 H Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion d'information à l'attention des riverains de la rue du Ruau aura lieu pour évoquer les sujets de circulation, de vitesse et des mesures de sécurisation. Après avoir effectué un comptage par le biais des services du Département de Maine-et-Loire, il s'avère qu'il y a en moyenne 1500 véhicules par jour passant dans cette rue. La limitation à 30 km/h n'est pas respectée.	
INFORMATION COMPLEMENT D'UNE CAVE - GRAND'RUE (en septembre dernier) Pour faire suite au comblement lié à l'effondrement soudain d'une cave, la commune avait fait intervenir l'entreprise ATP de Brossay. Le montant s'élève à montant 3412.80 euros TTC	
DROITS DE PREEMPTION URBAINS	
Réf : 2019/11/115 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 7/11/2019	DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER parcelles AD n° 329 - 332 et 331 - 16 rue des Rogelins LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles mentionnées ci-dessus - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant
Réf : 2019/11/116 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 7/11/2019	DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER parcelles B n° 1363 et B n° 1567 - 9 Résidence du Parc LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles mentionnées ci-dessus - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant
Réf : 2019/11/117 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 7/11/2019	DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - parcelle AD n° 63 - 17 rue des Rogelins LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle mentionnée ci-dessus - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant
Réf : 2019/11/118 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE 7/11/2019	DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER parcelles AA n° 65 et 73 - 25 chemin des Rivières LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle mentionnée ci-dessus - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant
PERSONNEL COMMUNAL	
Réf : 2019/11/119 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 VISEE EN SOUS PREFECTURE DE SAUMUR LE	PERSONNEL COMMUNAL RECRUTEMENT ADJOINT ADMINISTRATIF POUR SURCROIT D'ACTIVITES AU SECRETARIAT DE MAIRIE LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, - AUTORISE Monsieur le Maire à recruter par le biais d'un contrat à durée déterminée un adjoint administratif non titulaire à temps non complet (31.5/35è)

7/11/2019	pour assumer les tâches administratives diverses au secrétariat de mairie - DIT que le contrat sera établi du 7/11/2019 au 06/01/2020,
FETES ET CEREMONIES	
<u>VOEUX DU MAIRE 2020</u> <u>INTERVENTION DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE ET DU GROUPE DE MUSIQUE WEEK-END</u> Dans le cadre de l'organisation des voeux du maire 2020, Monsieur le Maire demande à mettre à l'honneur les associations de la commune et souhaite l'intervention de l'orchestre Weekend.	
<u>ORGANISATION DU REPAS DES ANCIENS EN 2020</u> Dans le courant du mois d'octobre, la commune de Bellevigne-les-Châteaux a annoncé qu'elle organisera un repas des anciens avec uniquement ses citoyens. Le repas des anciens organisé habituellement chaque année en mars à la salle des Ifs et regroupant les personnes âgées de 74 ans et plus de Varrains et de Chacé n'aura pas lieu. La commune de Varrains en accord avec les comités des fêtes de Varrains et de Chacé organisera un repas avec les aînés de la commune. La date retenue est le dimanche 29 mars 2020 à la Salle des Ifs	
<u>Le Maire, Monsieur Pierre-Yves DELAMARE</u>	